



Décision du Président n° 2024_AJMP_148

Thème : Commande publique

Objet : Marché de Fourniture et livraison d'un conteneur mobile d'hygiénisation du compost sur la plateforme du quai de transfert de la Communauté de Communes du Briançonnais. Attribution.

Pôle : Ressources

Contexte :

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) dispose de la compétence de la collecte et du traitement des déchets et assure, par le biais du service de gestion et de valorisation des déchets ou par celui d'un prestataire, différents services à la population : collecte des déchets, gestion des déchetteries et du quai de transfert, ainsi que le transport et le traitement des déchets.

La collecte des biodéchets, effectuée séparément des autres flux de déchets, aboutit sur la micro-plateforme de compostage du quai de transfert. La CCB souhaite s'assurer de l'hygiénisation du pré-compost ainsi collecté, afin d'en optimiser la gestion.

Ainsi, une consultation a été lancée le 19 avril 2024, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La remise des offres était fixée au 21 mai 2024 à 12h00.

La consultation n'était pas allotie, le marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU** les articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
- VU** la délibération n°2020-48 en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure le marché de fourniture et livraison d'un conteneur mobile d'hygiénisation du compost sur la plateforme du quai de transfert de la Communauté de Communes du Briançonnais, dont l'avis de marché a été envoyé pour publication sur la plateforme Achat Public (avis n°4078409), au BOAMP (avis n°24-46613) le 19 avril 2024, et sur le site internet de la Collectivité le 22 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues en date du 21 mai 2024 à 12h00 ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres, ainsi que l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 20 juin 2024.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché de fourniture et livraison d'un conteneur mobile d'hygiénisation du compost sur la plateforme de quai de transfert de la Communauté de Communes du Briançonnais à l'entreprise COMPOST SYSTEMS GmbH, représentée par M. Aurel LUEBKE, sise Marai-Theresia Strasse 9 - 46000 WELS – Autriche (Numéro d'identification de l'entreprise au Registre du Commerce de Wels : 228888a), pour son offre à 59 545,00 € HT (soit 71 454,00€ TTC).

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **26 JUIN 2024**

Le Président,

Arnaud MURGIA



26 JUIN 2024

Date de publication :

Décision transmise en Préfecture :

26 JUIN 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.